



Ça déboule raide !!! à Sérézin de la Tour



REGLES DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DES PARTICIPANTS

Pour être acceptés les véhicules devront respecter les règles de construction suivantes :

Il s'agira de Caisse monoplace ou biplace fabriquée maison et propulsée par rien moins que la pesanteur et la créativité. Ils devront être dépourvus de moteur, posséder 3 roues au minimum, un train directeur (le pilote doit pouvoir maîtriser aisément la direction du véhicule), un système de freinage efficace permettant l'arrêt complet du véhicule en pente.

Dimensions :

- Poids maximum du véhicule à vide : 100 kg
- Longueur maximum : 3 m
- Largeur maximum : 2 m
- Hauteur maximum : 2 m 20
- Garde au sol : 5 cm minimum

Equipements obligatoires pour permettre les remontées :

- Crochets de remorquage avant et arrière – Diamètre = 25 mm minimum.
- 1 Sangle d'1 m 50 avec 2 mousquetons (**Elingue, câble acier interdits**) - L'absence des crochets de remorquage pourra être un motif de non conformité.

Un châssis de karting ou de véhicule existant pourra être utilisé. En revanche, ils devront scrupuleusement respecter les paramètres réglementaires décrits ci-avant et devront obligatoirement posséder un élément de carrosserie ajouté au châssis de façon à changer l'aspect et la physionomie de base du karting ou du véhicule existant (ajout d'éléments plastiques, de carton, de bois etc...).

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique). Le non respect de ces normes entraînera l'interdiction de participer.

Tout véhicule « déguisé » ou « accessoirisé » présentant des caractéristiques de construction de type compétition est interdit.

Un véhicule d'assistance ainsi que du petit matériel de protection (mousse, scotch ...) seront mis à disposition des concurrents. Un technicien équipé de poste à souder, meuleuse et autres pourra aider à réaliser les modifications demandées afin de respecter les conditions de sécurité.

Aucune aide extérieure en cours de descente, ne sera tolérée, à l'exception de celle des commissaires de piste. Le copilote pourra également effectuer des actions de pilotage, comme le freinage, par exemple.

A partir de 3 mn de descente, la Direction de Course se réserve le droit d'arrêter le véhicule et de l'exclure de la piste pour laisser la place aux autres concurrents.

Protection des concurrents :

- Equipement obligatoire : casque moto – gants – pantalon - manches longues et chaussures fermées pour tout concurrent à bord du véhicule. L'utilisation de coudières et genouillères est recommandée.